

BREVET PROFESSIONNEL MÉTIERS DE LA PIERRE

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve E22 : Fabrication d'un ouvrage

OUTILLAGE - ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE <u>CANDIDAT</u> (y compris appareils de contrôle nécessaires à l'exécution)	
I n d i v i d u e l :	C o l l e c t i f :
<ul style="list-style-type: none"> • Matériels et instruments de tracé et de contrôle • Outils de tracés (mètre, crayon gras, réglet, compas pointe sèche et pointe grasse, trace cercle, ciseaux, cutter, ...) • Matériel et outillage pneumatique (pistolet pneumatique) • Outillages traditionnels du tailleur de pierre • Disqueuses (diamètre : 230 et 125), équipée de carter. • EPI (Équipements de protection individuelle comprenant une tenue de travail adaptée pour tous types de travaux en marbrerie) • Pochette plastique A4 • Matériel de dessin habituel • Règle graduée • Crayons de papier HB, 3H... • Calculatrice 	
Les outillages incomplets sans les protections et non conformes à la réglementation en vigueur seront interdits sur le lieu d'examen.	
ACCESSOIRES AUTORISÉS : documents, calculatrice, ...	
Instruments de mesures et contrôles, réglet, équerre, crayons, gommés.... Calculatrice (téléphone portable INTERDIT)	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Cette liste de matériel n'est pas exhaustive, elle peut être complétée par le candidat</i> 	